

École Régionale des Beaux-Arts / Conservatoire National de Région - Relèvement des droits d'inscription pour l'année scolaire 1993-1994

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commission chargée de l'Action Culturelle propose au Conseil Municipal de procéder à une augmentation de l'ordre de 3 %, des tarifs d'inscription à l'École Régionale des Beaux-Arts et au Conservatoire National de Région.

Ces tarifs applicables pour l'année scolaire 1993-1994 seraient les suivants :

I - École Régionale des Beaux-Arts

Droits payables en une seule fois au début de l'année scolaire

	Bisontins		Non Bisontins	
	1992/1993	1993/1994	1992/1993	1993/1994
Cycle traditionnel	975 F	1 000 F	1 995 F	2 050 F
Cours du soir + stagiaires	1 040 F	1 070 F	2 110 F	2 170 F
Cours périscolaires	515 F	530 F	1 050 F	1 080 F
Auditeurs libres	750 F	770 F	1 575 F	1 620 F

II - Conservatoire National de Région

Droits annuels

	Bisontins		Non Bisontins	
	1992/1993	1993/1994	1992/1993	1993/1994
Tarif 1 Éveil Musical	159 F	164 F	265 F	272 F
Tarif 2 Chorale adultes sans formation musicale	350 F	360 F	700 F	720 F
Tarif 3 Formation musicale, chorale	350 F	360 F	1 035 F	1 066 F
Tarif 4 Formation musicale + instrument, instrument seul, écriture, analyse, direction d'orchestre et de chœur, histoire de la musique, musique de chambre, atelier jazz, ensembles, art dramatique	579 F	596 F	1 325 F	1 364 F
Tarif 5 Piano, orgue, harpe, chant, danse, clavecin	966 F	994 F	1 945 F	2 000 F

Il est proposé par ailleurs de porter à 60 F le droit correspondant aux frais de dossiers et les tarifs de location des instruments à :

100 F/mois pour cor, trompette, trombone, violon, alto, clarinette, flûte

110 F/mois pour violoncelle, contrebasse, hautbois, basson, saxophone.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

M. LE MAIRE : Vous noterez qu'il y a des tarifs différents pour les Bisontins et les non-Bisontins. On réfléchit actuellement pour savoir si par la suite on pourra s'orienter vers Bisontins, habitants du district et vers non-Bisontins, non-district. Pour l'instant, c'est prématuré puisqu'il n'y a pas encore de district, mais enfin on a déjà réfléchi et on en reparlera en temps opportun.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.